



POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES UNE URGENCE POUR TOUS LES AGENTS DE FRANCE TRAVAIL

Alors que sont convoquées les organisations syndicales le 29 février, pour une première séance de négociation annuelle obligatoire, **les organisations syndicales ASPE, CFTD, CGT, FO, SNAP, SNU et SUD, réunis le 22 janvier, revendiquent :**

- **L'INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION,**
- **UNE AUGMENTATION DE LA PART FIXE D'UN MINIMUM DE 200 EUROS,**
- **UNE REVALORISATION DE 15 POINTS POUR LES AGENTS PUBLICS.**

En effet, à l'heure où le Premier ministre vient d'annoncer une augmentation du prix de l'électricité de près de 10 %, à l'heure où l'INSEE nous confirme une inflation des produits de première nécessité de plus de 20 % en moins de deux ans, **il devient indispensable d'établir un rapport de force afin d'obliger la direction générale et le ministère du Travail à répondre favorablement à nos revendications salariales.**

Le constat est implacable : ces charges financières deviennent de plus en plus insupportables pour l'écrasante majorité d'entre nous. **Afin d'amener la direction générale à prendre en considération l'augmentation du coût de la vie, il nous faut agir !**

Afin d'échanger sur cette question et définir quelles actions nous voulons mener pour faire aboutir nos revendications, retrouvons-nous :

LE 4 MARS 2024 À LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

9H30, SALLE AMBROISE CROIZAT, 3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 75010 PARIS